



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2021-21

Date d'entrée en vigueur :

14 juillet 2021

ATA :

28

Certificat de type :

A-236

Sujet :

Carburant – Distribution – Fil-frein manquant sur le manocontact de carburant

Applicabilité :

Les avions d'Airbus Canada Limited Partnership (anciennement C Series Aircraft Limited Partnership (CSALP), Bombardier Inc.) :

Modèle BD-500-1A10 portant les numéros de série 50001 à 50062,

Modèle BD-500-1A11 portant les numéros de série 55001 à 55143.

Conformité :

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Il a été rapporté que certains manocontacts du circuit carburant ont été installés sans mécanisme de blocage secondaire (fil-frein). Les manocontacts de carburant sont installés sur la cartouche de la pompe d'appoint à courant alternatif (c.a.) située dans le compartiment sec de l'aile (à l'extérieur de la nervure d'aile 6) et près du manocontact d'alimentation moteur, sur le longeron arrière (entre les nervures 8 et 9). Les deux dispositifs existent sur l'aile gauche et l'aile droite, ce qui signifie qu'il y a quatre emplacements affectés sur l'aéronef. Sans le mécanisme de blocage secondaire, les manocontacts de carburant peuvent se desserrer et causer des fuites de carburant dans la zone concernée et ainsi créer un risque d'incendie.

La présente CN rend obligatoire une inspection visuelle de la bande d'identification du couple sur l'écrou du manocontact de carburant des cartouches de pompe d'appoint c.a. et le serrage du manocontact de carburant au besoin, puis l'installation d'un fil-frein.

La présente CN exige également de procéder à des inspections visuelles périodiques de la bande d'identification du couple sur l'écrou des manocontacts de carburant situé près du manocontact d'alimentation moteur et de serrer le manocontact de carburant au besoin. D'autres mesures correctives sont envisagées pour ces manocontacts de carburant.

Mesures correctives :

Partie I – Aux emplacements de la cartouche de pompe d'appoint c.a., applicable aux avions de modèle BD-500-1A10 portant les numéros de série 50010 à 50018, 50020 à 50062, et aux avions de modèle BD-500-1A11 portant les numéros de série 55003 à 55016, 55018 à 55106, 55108 à 55112, et 55114

Avant l'accumulation de plus de 2450 heures de temps dans les airs à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, effectuer une inspection visuelle des bandes d'identification du couple, resserrer les manocontacts de carburant (au besoin), et installer des fils-frein sur les deux cartouches de la pompe d'appoint c.a., conformément aux consignes d'exécution de l'édition 001 du bulletin de service (SB) BD500-282013 d'Airbus Canada, en date du 19 mars 2021, ou de toute révision ultérieure

approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité de Transports Canada.

Partie II – Aux emplacements des manoccontacts d'alimentation moteur, applicable à tous les avions visés dans la section d'applicabilité de la présente CN

Avant l'accumulation de plus de 935 heures de temps dans les airs à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN et, par la suite, à des intervalles ne dépassant pas 935 heures de temps dans les airs, effectuer une inspection visuelle des bandes d'identification du couple et resserrer les manoccontacts de carburant (au besoin) situés près des deux manoccontacts d'alimentation moteur, conformément aux consignes d'exécution de l'édition 001 du SB BD500-282014 d'Airbus Canada, en date du 22 mars 2021.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 30 juin 2021

Contact :

Christopher Banken, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.

SUPERSEDED